

Inauguration de la nouvelle façade de l'hôtel de ville mardi 3 décembre à 11h30

Mardi 3 décembre à 11h30, Émile Roger Lombertie, maire de Limoges, et Jean-Marie Lagedamont, adjoint au maire chargé des travaux, du patrimoine municipal et des réseaux urbains, inaugureront la nouvelle façade de l'hôtel de ville suite à sa rénovation.

La Ville de Limoges a procédé, d'avril à décembre, à la rénovation de la façade principale de l'hôtel de ville. Ces travaux ont consisté à :

- nettoyer et reprendre ponctuellement les maçonneries,
- remplacer ou rénover l'ensemble des fenêtres,
- restaurer les cinq éléments sculptés (y compris la plaque d'ardoise « Lémovices »),
- rénover les huit médaillons en mosaïque, la devise « Liberté Égalité Fraternité » et la dorure de l'horloge,
- et remplacer le système d'éclairage par un système LED, permettant de réaliser des jeux de lumière.



140 ans après sa construction, ces travaux devenaient impératifs en raison de l'état des menuiseries et des façades qui posaient des problèmes de sécurité et de déperditions énergétiques. Cette rénovation, qui a concilié évolutions techniques (notamment pour l'isolation thermique) et préservation de l'architecture remarquable du bâtiment, va permettre des économies d'énergie de l'ordre de 20 %.

Le montant des travaux réalisés s'élève à 960 000 € TTC. Il s'agit de la première phase du projet de rénovation de l'ensemble des façades de l'hôtel de ville, dont le montant a été estimé à 2,57 M€ TTC, et pour lequel la Ville bénéficiera d'une participation de l'État de 699 000 € au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). L'État a également accompagné la rénovation de la façade principale à hauteur de 135 000 € au titre des Monuments Historiques. De plus, la Fondation du Patrimoine contribue en parallèle au financement de ces travaux, via la souscription lancée pour l'hôtel de ville.

La campagne de rénovation de l'hôtel de ville se poursuivra en 2020 avec la façade ouest de la mairie. Cette campagne concerne aussi bien la sécurité du bâtiment (élaboration d'un schéma directeur incendie en 2016, installation d'un système de sécurité-incendie, premiers exercices d'évacuation, poursuite des travaux de mise en sécurité tels que encloisements coupe-feu) que l'entretien général.